

Commune de Passy

COMPTE RENDU

Conseil municipal - 28 mars 2013

Ordre du jour du conseil municipal

- 1 ▪ Subvention 2013 au FJEP
- 2 ▪ Subvention 2013 à l'Office du Tourisme
- 3 ▪ Subvention 2013 à l'association Jardin des Cimes
- 4 ▪ Subvention 2013 à l'association Chambéry cyclisme du tour des Pays de Savoie
- 5 ▪ Subvention du Budget Principal au CCAS de Passy (ex. 2013)
- 6 ▪ Subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe Passy Plaine-Joux (ex. 2013)
- 7 ▪ Subventions aux associations locales 2013
- 8 ▪ Participation forfaitaire du Budget de l'Eau au Budget Principal pour l'occupation et l'utilisation des locaux et pour frais divers de gestion
- 9 ▪ Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 dans le Budget Primitif 2013 du Budget Principal
- 10 ▪ Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 dans le Budget Primitif 2013 de l'Eau
- 11 ▪ Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 dans le Budget Primitif 2013 de l'Assainissement
- 12 ▪ Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 dans le Budget Primitif 2013 de Plaine-Joux
- 13 ▪ Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 dans le Budget Primitif 2013 de la Base de Loisirs
- 14 ▪ Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 dans le Budget Primitif 2013 des Forêts
- 15 ▪ Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 dans le Budget Primitif 2013 des Carrières
- 16 ▪ Vote des taux fiscaux 2013
- 17 ▪ Budget Primitif 2013 - Budget Principal
- 18 ▪ Budget Primitif 2013 - Budget Eau
- 19 ▪ Budget Primitif 2013 - Budget Assainissement
- 20 ▪ Budget Primitif 2013 - Budget Plaine-Joux
- 21 ▪ Budget Primitif 2013 - Budget Base de Loisirs
- 22 ▪ Budget Primitif 2013 - Budget Forêt
- 23 ▪ Budget Primitif 2013 - Budget Carrières
- 24 ▪ Fermeture d'un poste de coordinateur enfance jeunesse à temps complet créée par délibération n° 5 du 25/06/2009 à compter du 1^{er} juillet 2013
- 25 ▪ Création d'un poste de coordonnateur équipes et travaux ouvert aux cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux ou adjoints administratifs territoriaux ou techniciens territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} mai 2013
- 26 ▪ Baisse du temps de travail de 141h00 à 121h00 du poste de responsable d'office ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques créée par délibération n° 21 du 16/06/2011 à compter du 1^{er} avril 2013
- 27 ▪ Augmentation du temps de travail d'un poste d'agent de restauration ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques créée par délibération n° 9 du 31/07/2012 de 89h00 à 128h00 à compter du 1^{er} avril 2013
- 28 ▪ Augmentation du temps de travail d'un poste de responsable de restaurant ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques créée par délibération n° 14 du 29/11/2007 de 129h00 à 133h00 à compter du 1^{er} avril 2013
- 29 ▪ Baisse du temps de travail de 145h00 à 122h00 du poste d'agent de restauration ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques créée par délibération n° 14 du 29/11/2007 à compter du 1^{er} avril 2013
- 30 ▪ Baisse du temps de travail de 115h00 à 83h00 du poste d'agent d'entretien des locaux ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques créée par délibération n° 1 du 03/09/2009 à compter du 1^{er} avril 2013
- 31 ▪ Fermeture d'un poste d'entretien ménage des locaux à temps non complet 145h00 par délibération n°14 du 24/02/1999 à compter du 1^{er} avril 2013
- 32 ▪ Création d'un poste d'agent d'entretien des locaux ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non complet 100h00 par mois à compter du 1^{er} avril 2013
- 33 ▪ Création d'un poste d'agent d'entretien des locaux ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non complet 70 h00 par mois à compter du 1^{er} avril 2013
- 34 ▪ Fermeture d'un poste d'assistant d'éducation à temps non complet 141h00 créée par délibération n° 5 du 27/05/2010 à compter du 1^{er} avril 2013
- 35 ▪ Création d'un poste d'agent d'entretien des locaux (faisant fonction d'ATSEM) ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non complet 141h00 par mois à compter du 1^{er} avril 2013

- 36 ▪ Fermeture d'un poste d'assistant d'éducation à temps non complet 75h84 créée par délibération n° 08 du 12/07/2011 à compter du 1^{er} avril 2013
- 37 ▪ Création d'un poste d'agent d'entretien des locaux (faisant fonction d'ATSEM) ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à compter du 1^{er} avril 2013
- 38 ▪ Fermeture d'un poste d'assistant d'éducation à temps non complet 93h00 créée par délibération n° 24 du 16/06/2011 à compter du 1^{er} avril 2013
- 39 ▪ Création d'un poste d'agent d'entretien des locaux (faisant fonction d'ATSEM) ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non complet 96h00 par mois à compter du 1^{er} avril 2013
- 40 ▪ Création d'un poste d'agent d'exploitation des équipements sportifs (gymnases ou autres équipements sportifs) ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} avril 2013
- 41 ▪ Fermeture d'un poste d'infirmière à temps complet créée par délibération n° 7 du 16/12/2004 à compter du 1^{er} avril 2013
- 42 ▪ Création d'un poste de responsable de structure petite enfance ouvert aux cadres d'emplois des infirmiers territoriaux et des puéricultrices territoriales à temps complet
- 43 ▪ Baisse du temps de travail de 22h00 à 17h36 du poste de médecin ouvert au cadre d'emploi des médecins territoriaux créée par délibération n° 4 du 08/09/2011 à compter du 1^{er} avril 2012
- 44 ▪ Convention d'organisation des commissions d'évaluation professionnelle par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie
- 44a ▪ Création de quatre emplois avenir
- 45 ▪ Modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré – report à la rentrée 2014/2015
- 46 ▪ Modification des secteurs scolaires 2013
- 47 ▪ Mise à bail emphytéotique des parcelles communales section I n° 1613p et 2591p, au lieudit « le Communal de Marlioz Sud »
- 48 ▪ Acquisition parcelle E 443 - 444 – 446 appartenant à Paulette Nury Gilbert Perrin, Philippe Miotton et Jean-Louis Miotton, au lieudit « les Forêts du Châtelard »
- 49 ▪ Acquisition parcelle D 5351 et 5353 appartenant à Mme Marie-Thérèse Berthier, situées grande rue Salvador Allende
- 50 ▪ Programme des travaux de desserte à réaliser en forêt communale – demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la mesure 125A du PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal) et / ou de la Région et / ou du Département de la Haute-Savoie
- 51 ▪ Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil « les Oursons »
- 52 ▪ Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil « Passy P'tits »
- 53 ▪ Modification du règlement de fonctionnement de la micro-crèche « les Eterlous »
- 54 ▪ Modification du règlement de fonctionnement de la crèche familiale « les Marmottons »
- 55 ▪ Avenant du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
- 56 ▪ Convention d'occupation entre la Commune de Passy et le Domaine Skiable de Flaine

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée et demande à Michel Colliquet, 1^{er} Adjoint chargé des Finances de bien vouloir présenter le Budget 2013.

Michel Colliquet rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil du 7 février 2013 a permis de fixer le cadre général de l'Exercice 2013 lequel présente toutefois des particularités qui ont nécessité des ajustements permanents. A cet égard il remercie les membres de la Commission des Finances, qui toute tendances confondues ont beaucoup travaillé et qui ce matin encore ont dû ajuster et valider les propositions. Le contexte est en effet exceptionnel en raison de la création de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc (CCPMB) qui bénéficie d'un transfert de compétences et de l'autonomie fiscale. Le choix des élus communautaires pour une fiscalité additionnelle (c'est à dire une fiscalité propre applicable à chacune des 4 taxes locales) implique que la commune qui s'est imposée la neutralité fiscale, à service constant, baisse ses propres taux d'imposition sur les taxes communales. Or la CCPMB a voté son budget ce 27 mars seulement précisant ainsi le produit fiscal attendu qui a été converti en taux sur chacune des taxes. Ces taux sont retirés de la fiscalité appliquée par la commune de telle sorte que les Passerands ne supportent pas un accroissement de la pression fiscale.

Par ailleurs les choix budgétaires de la CCPMB, concernant le Fond de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) connu sous le nom de Taxe Robin des Bois impactent également notre budget et il a été nécessaire d'ajuster notre Budget du fait du changement d'orientation de la CCPMB lors du Conseil Communautaire du 27 mars.

A cet égard **Alain Roger**, Conseiller Municipal et Conseiller Communautaire, précise que la Commune de Megève a demandé l'application de la règle de droit commun (qui ne peut être modifiée qu'à l'unanimité) pour le paiement du FPIC. Celle-ci lui fait « économiser » 20 000 € sur un budget de fonctionnement de 30 millions d'Euros.

Michel Colliquet poursuit son introduction en rappelant que la Commune est aussi confrontée à la diminution des contributions de l'Etat, en particulier de la DGF qui cette année fond de 60 000 € alors qu'elle était annoncée stable.

Toujours difficile, le contexte national ne se prête pas à l'endettement aussi la commune a-t-elle optée pour une année sans emprunt, c'est-à-dire pour des investissements mesurés et optimisés à la hauteur de nos moyens. Enfin la volonté de calculer l'investissement au plus près du potentiel réel a conduit à un choix stratégique de reprise anticipée des résultats antérieurs.

A l'issue de cette présentation générale, l'Adjoint aux Finances s'est livré à un commentaire détaillé des principaux chapitres budgétaires. On retiendra au présent compte rendu que l'équilibre global s'établit à 26 623 000 € dont 18 524 000 pour le fonctionnement et 8 098 000 pour l'Investissement.

Les dépenses réelles de Fonctionnement s'élèvent à 13.7 M€ dont 7.3 M€ pour les dépenses de personnel, 3.6 M€ pour les charges à caractère général, 1.66 M€ pour les charges de gestion courante et 0.78 M€ pour la charge de la dette (intérêts des emprunts). Les subventions aux associations progressent avec modestie ; trois d'entre elles font cependant l'objet d'un traitement particulier en raison, pour le FJEP et pour l'Office de Tourisme, des missions de service public qui leur incombent. Pour le Jardin des Cimes une subvention exceptionnelle de 10 000 € est proposée en vue d'aider l'association à trouver un nouvel équilibre. Au titre des sports la commune a souhaité subventionner pour un montant de 18 000 € le Tour des Pays de Savoie dont une arrivée (le 13 Juin) sera organisée à PASSY. Concernant l'Investissement les travaux représenteront plus de 4 M€, les autres immobilisations 0.8 M€ et la dette 1.2 M€.

Ces dépenses seront financées en fonctionnement par les dotations (5 106 045 €) et compensations (250 973 €), par un produit fiscal évalué à 7.2 M€ pour des taux d'imposition fixés de la façon suivante :

Taxe d'Habitation :	19.13 %
Taxe Foncier bâti :	17.45 %
Taxe Foncier non bâti :	55.94 %
CFE :	24.93 %

La dépense d'Investissement sera financée par les recettes propres de la section comprenant le FCTVA et les taxes d'urbanisme (0.55 M€), des cessions évaluées à 0.26 M€, les amortissements (0.7 M€) et le prélèvement sur le fonctionnement (4 M€).

Après cette présentation, Alain Roger souhaite faire quelques remarques sur la construction de ce Budget.

Il précise d'emblée qu'il est positif de ne pas avoir recours à l'emprunt mais il faut tout de même admettre que « c'est reculer pour mieux sauter » et que 2014 sera à cet égard beaucoup plus compliqué pour 3 raisons principales :

- Le FPIC va continuer d'augmenter,
- l'Etat a déjà annoncé une forte diminution des dotations et aides aux collectivités,
- la Commune devra rembourser au Conseil Général, et ce pendant 3 ans, les travaux du carrefour de l'Aérodrome pour 0.6 M€.

Dans ces conditions il est bien évident que la situation sera tendue. A cela s'ajoute qu'il ne faut pas espérer des économies sur les dépenses de Fonctionnement qui sont déjà bien maîtrisées.

Il est désormais urgent de s'interroger sur les raisons structurelles de la faiblesse des recettes fiscales de Passy, en particulier de la faiblesse des bases pour lesquelles une mise à jour s'impose de plus en plus.

Michel Colliquet indique partager les propos tenus et souhaite apporter des précisions sur le financement des travaux du carrefour de l'Aérodrome dont le coût prévisionnel est de 1 924 000 €. La part de la commune est fixée à 37% plafonnés à 2 M€ (55.5% pour le Conseil Général et 7.5% pour RFF) qu'il faudra rembourser au Conseil Général en sa qualité de Maître d'Ouvrage. Sur le plan financier la Commune a négocié, avec le soutien du Conseiller Général, un remboursement en 4 annuités dont la première est en effet minorée (124 000 €) car les travaux ne seront achevés qu'en fin d'année. Il s'agit en quelque sorte d'un emprunt gratuit.

Concernant les bases fiscales, **Michel Colliquet** précise qu'il a conscience de cette situation et que cette année déjà un travail a été entrepris en vue d'obtenir le reclassement de certains locaux dans une catégorie plus conforme à leur état.

Michel Duby demande également la parole. Il dénonce le système d'étranglement des communes avec la baisse continue de la DGF, des compensations de fiscalité non garanties et même menacées, qui conduisent inmanquablement à une perte d'autonomie locale. Cette situation n'est pas une fatalité, elle est le résultat d'une volonté politique qui s'est exprimée depuis de longues années à travers les traités Européens notamment. A cela s'ajoute désormais l'intercommunalité qui pèse sur les choix communaux et que les deux grandes communes de la Vallée n'ont pas souhaité porter.

Michel Duby salue également le travail de la Commission des finances qui aboutit à des choix partagés qu'il conviendrait d'étendre aux Investissements et ce, d'autant plus, que la diminution des ressources nous commande des choix plus judicieux et plus pertinents.

Michel Colliquet admet bien volontiers que l'action de la commune ne doit pas se résumer à son fonctionnement ; il faut qu'elle puisse investir, agir sur le territoire pour rester attractive. La coopération intercommunale pourra nous aider à atteindre cet objectif, et par un regroupement des moyens optimiser les services pour réaliser des économies d'échelle. La mise en commun du service de collecte et de tri des Ordures Ménagères devrait par exemple permettre d'atteindre cet objectif tout en diminuant la taxe qui pèse sur les ménages Passerands.

Gilbert Perrin remarque que ce budget construit dans la difficulté recueille la compassion de l'opposition. Néanmoins, il dénonce également la perte d'autonomie des communes. L'intercommunalité ne change rien au problème. Concernant le Budget, Gilbert Perrin résume sa pensée par une formule : « Pas d'emprunt pas d'ambition ». Et de prendre l'exemple de la prévision budgétaire consacrée aux acquisitions foncières en parallèle du potentiel que l'adhésion de la commune à l'Etablissement Public Foncier pourrait apporter. Il demande une étude d'impact à cet égard.

Michel Colliquet rappelle que l'adhésion à l'EPF se traduirait par un impôt supplémentaire.

Monsieur le Maire précise que ce budget, comme les précédents depuis 5 ans, vise à dégager des moyens pour l'investissement afin que la Commune contribue à l'emploi local par ses commandes aux entreprises. Il précise que l'équation entre l'investissement et l'endettement est de plus en plus compliquée à résoudre mais qu'il reste déterminé à poursuivre cette politique.

Yves Tissot intervient pour indiquer que la Communauté de Communes est une opportunité pour Passy et pour le Territoire du Pays du Mont Blanc. Elle prend en charge par exemple les dossiers du SM3A relatifs à l'Aménagement de l'Arve qui intéressent tout particulièrement notre commune. Le regroupement des moyens devrait permettre une baisse de la TEOM à Passy. La mutualisation de certains services sera aussi, à terme, une source d'économie et d'efficacité.

Michel Colliquet propose de passer à la présentation des budgets annexes pour lesquelles il rappelle qu'ils sont également établis avec une reprise anticipée des résultats 2012. Il indique à l'Assemblée Municipale les principaux équilibres et les principales dépenses en fonctionnement et en Investissement.

Pour les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement, il précise que l'embellie est possible en 2013 mais qu'elle reste modeste. Des études concernant les réseaux d'eau potable, pluviale et assainissement sont nécessaires. Elles seront certes coûteuses mais si nous ne sommes pas en capacité de présenter des schémas de gestion des réseaux, d'amélioration du rendement, ou encore de mesure de la charge polluante, des pénalités nous seront imposées dès 2015 et en plus les études devront être faites... mais sans aides ni subventions.

Alain Roger indique que le redressement des budgets est réel mais finalement très modeste et surtout qu'il ne permet pas, en dégageant 70 000 €, d'envisager les investissements nécessaires évalués à 400. 000 €.

Michel Duby approuve cette analyse relative au manque de ressource de ces budgets et préconise une réflexion globale. Il rappelle à cet égard sa demande pour une tarification spécifique.

En sa qualité de Vice-Président du SISE, Michel Duby informe l'Assemblée Municipale de quelques dysfonctionnements de la nouvelle station d'épuration (problème en entrée de station).

Yves Tissot et Jacques Canepa indiquent que ces difficultés réelles ont été relevées lors de la réception de l'ouvrage et que des améliorations doivent intervenir. Il faut par ailleurs considérer qu'une partie des difficultés disparaîtront après la phase de « mise en route ». Néanmoins, il est très probable qu'une nouvelle fosse de décantation soit nécessaire en raison des apports de matériaux en entrée de station, lesquels révèlent d'ailleurs l'état des réseaux.

Pour le Budget de Plaine Joux, la section de Fonctionnement s'équilibre à 708 000 € en Fonctionnement et 233 000 € en Investissement. A noter que les bonnes saisons permettent de limiter la subvention d'équilibre (115 000 €) mais la contribution du contribuable Passerand reste indispensable au maintien de la station.

En 2013 on notera que l'investissement prévoit le renouvellement du contrôle d'accès.

Le Budget de la Base de Loisirs s'équilibre à 456 000 € en Fonctionnement, et 168 000 € en Investissement.

Le Budget des Forêts s'équilibre à 90 000 € en fonctionnement, et 62 000 € en Investissement.

Le budget des Carrières s'équilibre à 13 000 € en Fonctionnement, et 23 000 € en Investissement.

Le Conseil Municipal est informé que ce budget n'a plus de raison d'être (le contentieux est désormais purgé) et qu'il sera intégré au Budget Principal dans le courant de l'année.

Gilbert Perrin suggère que la commune essaie de vendre le pont bascule, ce qui permettrait en outre de nettoyer le secteur.

Après cette présentation accompagnée d'échanges et d'un débat nourri, il est proposé au Conseil Municipal, qui l'accepte, de procéder au vote des questions financières.

Le détail des votes s'établit de la façon suivante :

1 / Subvention 2013 au FJEP

Montant de la subvention : 139 860 €, et subvention exceptionnelle : 1 500 €.

Délibération approuvée à l'unanimité

Michel Duby, Président du FJEP, conseiller intéressé, ne prend pas part au vote.

2 / Subvention 2013 à l'Office du Tourisme

Montant de la subvention : 240 000 €, et subvention exceptionnelle : 12 000 €

Délibération approuvée à l'unanimité

Gisèle Berger, Trésorière de l'Office du Tourisme, conseillère intéressée, ne prend pas part au vote

3 / Subvention 2013 à l'association Jardin des Cimes

Montant de la subvention : 10 000 €

Délibération approuvée à l'unanimité

Yves Tissot, président de l'association, conseiller intéressé, ne prend pas part au vote

4 / Subvention 2013 à l'association Chambéry cyclisme - organisation du tour des Pays de Savoie

Montant de la subvention : 18 000 €

Délibération approuvée à la majorité

1 abstention : Françoise Ala

5 / Subvention du Budget Principal au CCAS de Passy (ex. 2013)

Délibération approuvée à l'unanimité

6 / Subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe Passy Plaine-Joux (ex. 2013)

Délibération approuvée à l'unanimité

7 / Subventions aux associations locales 2013

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS LOCALES Année 2013			
Fonction	Organismes subventionnés	MONTANT TOTAL	
		SUBVENTION - BP 2013	
	PERSONNEL	Exceptionnelle	Décidé
020	Amicale Personnel Communal - Passy		8 000,00
	PERSONNEL Total :	0,00	8 000,00
	MONTAGNE - AGRICULTURE		
833	Association des Amis Réserve Naturelle	4 000,00	6 000,00
833	Groupement Défense Sanitaire Passy		800,00
833	Rucher Ecole de Passy		500,00
	MONTAGNE - AGRICULTURE Total :	4 000,00	7 300,00
	RELATIONS PUBLIQUES		
024	Comité des Fêtes Passy - Chedde		17 250,00
024	D.D.E.N. Écoles Fleuries		185,00
024	Club de l'Amitié		2 700,00
024	Société de chasse - Passy		600,00
024	Comité Jumelage Passy - Pfullingen		1 500,00
	RELATIONS PUBLIQUES Total :		22 235,00
	SÉCURITÉ		
113	Prévention routière		100,00
113	Amicale sapeurs-pompiers Passy		810,00
113	Jeunes sapeurs-pompiers de Passy		210,00
	SÉCURITÉ Total :	0,00	1 120,00
	ENSEIGNEMENT		
20	Délégation Départementale DDEN		230,00
22	Coop. Foyer Socio-éducatif Collège		820,00
22	Coop. Foyer Socio-éducatif Lycée (devoir de mémoire)		200,00
22	Garderie de Marlioz (Loup'tou)		6 215,00
22	Garderie chef-lieu La Farandole		4 000,00
22	Garderie de l'Abbaye Les Petits Alpins		5 000,00
22	Projets pédagogiques		7 055,00
	ENSEIGNEMENT Total :	0,00	23 520,00
	ACTIVITÉS CULTURELLES		
321	Bibliothèque pour Tous à Chedde		425,00
311	Musique		7 000,00
33	Ass. "Les Pouretelles"	120,00	280,00
33	Lou Folatons		630,00
33	Passadamou		480,00
33	Cotton Country Band		150,00
33	Country Line Dancers du Mont-Blanc		150,00

33	Association Sauvegarde Patrimoine Histoire de Chedde	1 000,00	300,00
33	Culture, Histoire, Patrimoine de Passy		300,00
33	Association Culturelle pour la sauvegarde des Plagnes		300,00
33	Université Populaire de Savoie		50,00
33	Montagne en Page		7 400,00
33	Amicale de Joux		300,00
	ACTIVITES CULTURELLES Total :	1 120,00	17 765,00
	SPORTS		
40	AMC Gypaètes		150,00
40	Amicale Pétanque Cheddoise		250,00
40	Association de Pêche et de Pisciculture		1 000,00
40	Cible du Mont-Blanc		500,00
40	Club Alpin Français Chedde Passy		600,00
40	Ju Jutsu Club		500,00
40	La grimpeée des Ayères (s/réserve organisation)	1 600,00	
40	Mont-Blanc Natation		4 700,00
40	Office Municipal des Sports (s/réserve organisation fête du sport)	1 000,00	650,00
40	Passy Escalade		2 550,00
40	Passy Mont-Blanc Badminton		2 000,00
40	Passy Sallanches Volley		7 350,00
40	Passy Triathlon (s/réserve organisation)	4 700,00	250,00
40	Ski Club Passy Varan		13 700,00
40	SPAC		1 850,00
40	Tennis club du Plateau d'Assy		1 100,00
40	Tennis club Passy Mont-Blanc (Tournoi les Petits Champions et sportif de haut niveau)	5 900,00	2 450,00
40	Union Cycliste de Passy Mont-blanc (s/réserve organisation vélo cross)	1 500,00	3 150,00
40	USMB Boules		900,00
40	USMB Passy Football		12 700,00
40	USMB Passy Gymnastique		10 500,00
40	UNSS Collège de Varens Marlioz		1 000,00
40	UNSS Lycée Mont-Blanc R.Dayve		600,00
	<i>SPORTS Total :</i>	14 700,00	68 450,00
	SERVICES SOCIAUX		
520	Amicale des Donneurs de Sang		650,00
520	"Nous Aussi" - Institut médico-éducatif (Vetraz)		100,00
520	"Nous Aussi" - Institut médico-éducatif (Cluses)		300,00
520	APEI Le Clos Fleuri IMP (Passy)		800,00
520	Espoir 74		250,00
	<i>sous-total :</i>	0,00	2 100,00
520	UDCAFN (Anciens AFN) /Anc.Combattants Passy (repas)	400,00	955,00
520	ANACR		350,00
520	FNACA		150,00
	<i>sous-total :</i>	400,00	1 455,00
	ASSOC.de SOLIDARITÉ Total :	400,00	3 555,00
	TOTAL SUBVENTIONS :	20 220,00	151 945,00

Délibération approuvée à l'unanimité

8 / Participation forfaitaire du Budget de l'Eau au Budget Principal pour l'occupation et l'utilisation des locaux et pour frais divers de gestion

Délibération approuvée à l'unanimité

9 / Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 dans le Budget Primitif 2013 du Budget Principal

Délibération approuvée à l'unanimité

10 / Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 dans le Budget Primitif 2013 de l'Eau

Délibération approuvée à l'unanimité

11 / Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 dans le Budget Primitif 2013 de l'Assainissement

Délibération approuvée à l'unanimité

12 / Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 dans le Budget Primitif 2013 de Plaine-Joux

Délibération approuvée à l'unanimité

13 / Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 dans le Budget Primitif 2013 de la Base de Loisirs

Délibération approuvée à l'unanimité

14 / Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 dans le Budget Primitif 2013 des Forêts

Délibération approuvée à l'unanimité

15 / Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 dans le Budget Primitif 2013 des Carrières

Délibération approuvée à l'unanimité

16 / Vote des taux fiscaux 2013

Délibération approuvée à la majorité

2 abstentions : Michel Duby - Myriam Saler

17 / Budget Primitif 2013 - Budget Principal

Délibération approuvée à la majorité

8 abstentions : Alain Roger - Anne-Marie Berlioux - Françoise Ala - Gilbert Perrin - Hervé Bosson
Bruno Terlier - Jean-Pierre Bena - Noelle Petitjean

2 contre : Michel Duby - Myriam Saler

18 / Budget Primitif 2013 - Budget Eau

Délibération approuvée à la majorité

1 abstention : Hervé Bosson
2 contre : Michel Duby - Myriam Saler

19 / Budget Primitif 2013 - Budget Assainissement

Délibération approuvée à la majorité

2 contre : Michel Duby - Myriam Saler

20 / Budget Primitif 2013 - Budget Plaine-Joux

Délibération approuvée à l'unanimité

21 / Budget Primitif 2013 - Budget Base de Loisirs

Délibération approuvée à l'unanimité

22 / Budget Primitif 2013 - Budget Forêt

Délibération approuvée à l'unanimité

23 / Budget Primitif 2013 - Budget Carrières

Délibération approuvée à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour la qualité des débats, le vote des budgets et de l'ensemble des délibérations à caractère budgétaire.

Il invite Mme Denise Boch, Adjointe en charge du Personnel, à présenter les **délibérations n° 24 à 44** qui traitent toutes des questions relatives aux ressources humaines.

Mme Denise Boch expose au Conseil Municipal que l'ensemble de ces questions a été examiné par la Commission du Personnel d'une part, en Comité Technique Paritaire d'autre part. Ces deux instances n'ont pas émis de réserve.

Elle propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, un examen global précisant que cette série de délibérations est pour partie la conséquence concrète de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret du 22 novembre 2012 relatifs à la résorption de l'emploi précaire dans la Fonction Publique. Concernant les suppressions de postes, les créations, et les modifications, il s'agit essentiellement de mesures techniques, de compensation et d'ajustements.

L'objectif est d'obtenir l'adéquation entre les emplois réellement occupés et le tableau des emplois communaux.

Ces projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour sous la rubrique Ressources Humaines du numéro 24 au numéro 44 n'appellent pas de commentaire, ni débats supplémentaires, aussi est-il proposé de procéder à leur adoption.

Le conseil Municipal les approuve à l'unanimité.

45 / Modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré - report à la rentrée 2014/2015

Nadine Cantele, Adjointe à l'Education et à la Jeunesse, propose au Conseil Municipal de délibérer en faveur du report, à la rentrée scolaire 2014, des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré. Paru fin janvier le décret qui réorganise la semaine scolaire laisse en effet la possibilité aux communes de reporter cette nouvelle organisation à 2014. Les Communes du Pays du Mont Blanc ont toutes choisi cette option qui permettra d'organiser les transports scolaires et le temps périscolaire tant sur le plan matériel que dans le contenu.

Alain Roger souhaite qu'une concertation élargie se mette en place et que les modalités de cette concertation soit arrêtées et planifiées rapidement.

Michel Duby reprend ces propos et demande qu'il soit tenu compte des expériences extérieures. Il fait part au Conseil de son expertise et indique que toute initiative originale et intelligente est susceptible de recueillir l'attention des services de l'Etat.

Nadine Cantele répond qu'un groupe de travail sera en effet créé et que tous les aspects de cet important dossier, pour la commune, pour les élèves et leur famille, pour les enseignants et pour les associations seront traités ensemble et par groupe de travail.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal approuve à l'Unanimité le report de l'organisation de rythmes scolaires à la rentrée de Septembre 2014.

46 / Modification des secteurs scolaires 2013

Nadine Cantele rapporte cette question au Conseil Municipal en expliquant que la carte scolaire concernant principalement le périmètre de l'école du chef-lieu doit être revue de telle sorte que les enfants soient toujours accueillis dans les meilleures conditions. Il convient par ailleurs de suivre les évolutions démographiques et préserver les équilibres.

Pour Michel Duby il se confirme que l'école du chef-lieu est trop petite et il doute de l'efficacité de cette mesure à court terme, compte tenu des fratries ou encore des cycles scolaires.

Il regrette que cette situation conduise à laisser filer un poste d'enseignant.

Pour Alain Roger, il faudra sans doute revoir le périmètre compte tenu des projets immobilier du secteur.

Nadine Cantele reprend la parole et indique que la problématique des postes doit être considérée dans sa globalité et sur l'ensemble du territoire de Passy dont il convient de préserver l'équilibre et d'anticiper les différentes évolutions démographiques. Elle regrette par ailleurs que de fausses informations aient circulé sur un prétendu refus de la Mairie concernant la création d'un poste.

Elle précise par ailleurs que des solutions sont possibles dans le bâtiment.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal approuve par 28 voix et 5 abstentions (Alain Roger - Noëlle Petitjean - Hervé Bosson - Michel Duby - Myriam Saler) la proposition de modification de la carte scolaire.

47 / Mise à bail emphytéotique des parcelles communales section I n° 1613p et 2591p , au lieudit « le Communal de Marlioz Sud »

Stéphane Pangalos, chargé de l'Urbanisme et du Foncier, indique au Conseil Municipal que cette délibération a pour objet d'autoriser le Maire à signer un bail emphytéotique sur des parcelles communales, situées à Marlioz, et destinées à la construction d'un immeuble de 46 logements et d'une cuisine centrale. La SEMCODA sera le titulaire du bail, pour 50 ans, moyennant quoi elle devra construire l'immeuble, bénéficiera de l'exploitation des logements sociaux et remettra à la commune des locaux bruts destinés à être aménagés.

Gilbert Perrin demande la parole. Il tient à clarifier la position du groupe « Mieux Vivre Ensemble à Passy » sur cette question, à savoir qu'il ne s'oppose ni aux logements sociaux ni au projet de cuisine centrale dont l'utilité n'est pas contestable. Le fond du problème est l'implantation du bâtiment. Il redoute un débordement de l'Ugine toute proche et les conséquences éventuelles d'une inondation. Il préconise de prendre toutes les précautions pour préserver la sécurité des résidents et ne pas engager la responsabilité de la Commune.

Stéphane Pangalos répond à ces inquiétudes en rappelant les dispositions du PPR et en donnant lecture de l'avis de l'Etat sur la question. La commune a en effet consulté le service de gestions de Risques de la DDT qui préconise que le bâtiment soit rehaussé (+0.50) par rapport au terrain naturel. Sous cette réserve l'avis est favorable.

Monsieur le Maire répond également à Gilbert Perrin qui a qualifié le dossier de « caprice du Maire ». Il récuse avec force et oppose au contraire un choix rationnel. Les logements sont principalement destinés à accueillir des personnes âgées d'où une recherche de proximité avec notre structure Passy Flore. Il s'agit d'éviter l'isolement de nos aînés, de leur permettre de rejoindre facilement les activités du Passy Flore aussi bien pour le temps des repas que pour des divertissements quotidiens. Nous sommes aussi confrontés à une forte demande de logements et il est de l'intérêt général que la commune y réponde le plus rapidement possible. A cet égard la meilleure solution est encore de mettre à disposition du foncier communal. Chacun sait bien qu'il est rare. Enfin l'argument de la construction de la cuisine centrale n'est pas neutre non plus et ne peut être qualifié de « caprice du Maire ». D'une part les services de l'Etat ont clairement indiqué que la cuisine actuelle situé à Passy Flore est trop petite et ne respecte qu'imparfaitement l'ensemble des normes. Nous préparons plus de 900 repas par jour et si nous voulons préserver la qualité, faire du frais, il faut construire une nouvelle cuisine centrale. Certes, nous n'aurons là que l'enveloppe mais sans que la commune ne débourse un seul Euro.

Le Maire conclut à un projet nécessaire, réfléchi, pertinent, structurant et économe pour la commune.

Nadine Cantele confirme que depuis 2008 il y a un problème de capacité et qu'il faut le résoudre.

Alain Roger revient sur la chronologie du projet et regrette que l'avis de la DDT n'ait pas été communiqué en commission, sur le bail proposé à l'approbation du Conseil. Il relève un problème de remboursement de taxe et pointe les nuisances dont il est fait état.

Bruno Terlier s'inquiète précisément de la sécurité dans le secteur en raison des flux supplémentaires que généreront les logements et la cuisine.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal approuve par 25 voix et 8 contre (Alain Roger - Anne-Marie Berlioux - Françoise Ala - Gilbert Perrin - Hervé Bosson- Bruno Terlier - Jean-Pierre Bena - Noelle Petitjean)

48 / Acquisition parcelle E 443 - 444 – 446 appartenant à Paulette Nury, Gilbert Perrin, Philippe Miotton et Jean-Louis Miotton, au lieudit “les Forêts du Châtelard »

49 / Acquisition parcelle D 5351 et 5353 appartenant à Mme Marie-Thérèse Berthier, situées grande rue Salvador Allende

Stéphane Pangalos rapporte ces questions mais préalablement Gilbert Perrin se retire des débats et ²du vote pour la délibération n° 48 (il sort de la salle du Conseil).

Par conséquent, Jean-Pierre Bena qui a donné pouvoir à Gilbert Perrin est considéré comme absent pour cette délibération.

Pour l’acquisition des parcelles E443, 444, 446, Stéphane Pangalos précise qu’il s’agit d’une demande de la commune pour prolonger sa propriété autour du périmètre de protection des sources du Chatelard.

Pour l’acquisition des parcelles D 5351 ET 5353 situées Grande Rue S Allende, il s’agit d’une régularisation.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal approuve à l’unanimité ces deux acquisitions.

50 / Programme des travaux de desserte à réaliser en forêt communale - demande de subvention auprès de l’Etat au titre de la mesure 125A du PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal) et / ou de la Région et / ou du Département de la Haute-Savoie

Michel Colliquet rappelle au Conseil municipal qu’il a approuvé le projet d’aménagement de la forêt Communale de Passy par délibération du 24 janvier 2013 et qu’il convient désormais de passer à la phase opérationnelle. A ce titre l’ONF propose d’adopter une délibération sollicitant une subvention pour financer le programme de travaux 2014, soit 319 200 € HT pour une subvention de 80% (255 360 € HT).

En termes de travaux, il s’agit de création et de mise au gabarit de pistes forestières.

Alain Roger demande si la limitation de la circulation en véhicule à moteur « aux seuls ayant droit » est une demande de la commune ?

Après débat il est proposé de retirer cette disposition.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal approuve cette question à l’unanimité.

51 / Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil “les Oursons”

52 / Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil “Passy P’tits”

53 / Modification du règlement de fonctionnement de la micro-crèche “les Eterlous”

54 / Modification du règlement de fonctionnement de la crèche familiale “les Marmottons”

Marthe Brochain, Adjointe chargée de la Petite Enfance, rapporte au Conseil Municipal quatre délibérations relatives aux modifications apportées aux règlements des structures d’accueil. Il s’agit d’autoriser, pour des réunions de service et à raison d’une fois par mois, la fermeture des crèches à 18 heures.

Ces dispositions n’appellent pas de remarques.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal approuve à l’unanimité

55 / Avenant du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Marthe Brochain rappelle au Conseil Municipal qu'il a déjà approuvé la création du lieu d'Accueil Parents Enfant. Celui-ci fonctionne et il s'agit désormais d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse. Cette démarche aura l'intérêt d'intégrer les actions communales au financement issu du contrat.

Michel Duby regrette que le FJEP n'ait pas été informé de cette démarche.

Mme Brochain et Cantele rappelle que le CEJ est signé entre la CAF et la Commune, laquelle en assure le pilotage.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

56 / Convention d'occupation entre la Commune de Passy et le Domaine Skiable de Flaine

Eric Devillaz rapporte ce projet de délibération qui consiste à autoriser le Maire à signer une convention entre la Commune et le Domaine Skiable de Flaine. Il rappelle que le foncier communal, propriété privée de la commune de Passy est le support, partiel, de deux pistes : Fred et Mephisto supérieur, qui représentent environ 43 000 m².

La Commune de Passy estime qu'une location lui est due à ce titre, et a demandé que la situation soit régularisée. La Société DSF a répondu favorablement à cette requête mais sur la base du tarif de location versé à tous les propriétaires. Ainsi la commune percevra désormais 3000 € par an à compter de la saison 2009/2010. Il est par ailleurs précisé que la Commune de Passy devra pour sa part signer une convention avec DSF pour les secours sur piste au titre des accidents susceptibles de se produire sur son territoire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, en y ajoutant une condition relative à l'accès par les services de la Commune de Passy au territoire communal par les remontées mécaniques l'hiver, par la piste en été.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal approuve à l'unanimité moins une voix contre (Gilbert Perrin).

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

193/12 Convention de mise à disposition gratuite d'un lavoir et de deux locaux vide-ordures aux écoles de Marlioz

L'ancien lavoir n° 7, ainsi que deux anciens locaux vide-ordures n° 4 et 6 situés au sous-sol du bâtiment des instituteurs sont mis à disposition des écoles de Marlioz

Consentie à titre gratuit

Durée : à compter du 13 décembre 2012 pour une durée de trois ans, avec reconduction express.

04/13 Convention de location de terrains au SITOM

Des terrains situés au lieu-dit « les Chavannes » à Chedde Passy sont mis à disposition du SITOM.

Loyer mensuel : 1 096 €

Durée : à compter du 1^{er} janvier 2011, pour une durée de six ans, renouvelable par reconduction expresse.

- 08/13 Prolongation de la convention de location du garage Porzio**
La convention de location avec les Consorts Porzio pour un garage situé 775 avenue de l'Aérodrome est prolongée du 1^{er} janvier au 15 mars 2013
Montant du loyer : 450 €
- 09/13 Occupation du domaine communal pour l'exploitation d'un mini centre équestre à Plaine-Joux**
Dans le cadre de l'animation de l'aire naturelle de Plaine-Joux, Monsieur Coutterand est autorisé à occuper la parcelle 1650 section B au lieudit « plan de la Gouille » à Plaine-Joux, pour une activité de promenades équestres.
Période du 1^{er} juillet au 31 août 2013
Montant forfaitaire de la redevance : 180 € H.T. (plus une indemnité de 62 € pour la période si branchement électrique)
- 12/13 Fourniture des services de télécommunications pour la Commune de Passy - lot 1 abonnements commutés, trafic entrant et trafic sortant non présélectionnable - signature d'un avenant n) 1**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le journal BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de fourniture des services de télécommunications pour la Commune de Passy : lot 1 abonnements commutés, trafic entrant et trafic sortant non pré-sélectionnable
Un avenant prolongeant le marché jusqu'au 31 décembre 2013, pour un montant de 1 604,90 € H.T., est signé avec France TELECOM.
Le nouveau montant du marché est de 30 493,10 € H.T.
- 13/13 Fourniture des services de télécommunications pour la Commune de Passy – lot 2 trafic sortant présélectionnable : local, national, international et vers les mobiles - signature d'un avenant n° 2**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le journal BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de fourniture des services de télécommunications pour la Commune de Passy : lot 2 trafic sortant pré-sélectionnable : local, national, international et vers les mobiles
Un avenant prolongeant le marché jusqu'au 31 décembre 2013, pour un montant de 758,27 € H.T. est signé avec la société SFR.
Le nouveau montant du marché est de 5 687,03 € H.T.
- 14/13 Fourniture des services de télécommunications pour la Commune de Passy - lot 3 mobiles - signature d'un avenant n° 1**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le journal BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de fourniture des services de télécommunications pour la Commune de Passy : lot 3 mobiles.
Un avenant prolongeant le marché jusqu'au 31 décembre 2013, pour un montant de 738,94 € H.T., est signé avec la société ORANGE France.
Le nouveau montant du marché est de 5 542,05 € H.T.
- 15/13 Travaux de désamiantage de la piscine tournesol**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « de désamiantage de la piscine tournesol ».
L'entreprise RUDO-CHANTIER 21490 Norges la Ville a été retenue pour l'exécution du marché de travaux pour un montant de 25 850 € HT.

- 16/13 Contrat de logement 2013**
Attribution d'un logement communal à l'école primaire du Plateau d'Assy.
Loyer mensuel : 474,98 €
Montant prévisionnel mensuel des charges : 118,48 €
- 17/13 Travaux d'extension de la buvette des criques de la Commune de Passy : lot 2 charpente / couverture - signature d'un avenant n° 2**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de travaux « extension de la buvette des criques de la Commune de Passy : lot 2 charpente - couverture ».
Un avenant d'un montant de 1003,16 € H.T. est signé avec CDC Charpente.
Le nouveau montant du marché est de 12 587,73 € H.T.
- 18/13 Travaux de réhabilitation de la piscine tournesol de la ville de Passy : lot 2 gros œuvre signature d'un avenant n° 1**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP et dans le Dauphiné Libéré dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réhabilitation de la piscine tournesol de la ville de Passy : lot 1 gros œuvre ».
Afin d'assurer des prestations supplémentaires un avenant est signé avec la société ABBE pour un montant de 2 356,46 € H.T.
Le nouveau montant du marché est de 499 100,13 € H.T.
- Modification des tarifs communaux 2012/2013 pour l'école de musique**
De nouveaux tarifs sont proposés pour l'école de musique, et modifient la décision n° 122/12 du 24/09/2012.
- 20/13 Tarifs communaux 2013 : camping de l'aire naturelle de Plaine Joux - aire d'accueil « camping-cars » - entrée « maison des Lutins »**
Par cette décision, sont fixés les tarifs d'utilisation de l'aire naturelle de Plaine-Joux, de l'aire d'accueil « camping-cars » et l'entrée à la « maison des Lutins », pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014.
- 21/13 Fixation des tarifs des prestations fournies à la station de ski Passy Plaine-joux - saison d'hiver 2013/2014**
Par cette décision, sont fixés les tarifs de remontées mécaniques, les frais de secours sur pistes, le transport des blessés vers le centre de soins le plus proche, pour la saison d'hiver 2013/2014.
- 22/13 Réfection des gradins des tribunes du stade de football de la Commune de Passy : lot 2 étanchéité signature d'un avenant n° 1**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réfection des gradins des tribunes du stade de football de la Commune de Passy : lot 2 étanchéité ».
Afin de prendre en compte un changement dans les prestations, un avenant de moins-value d'un montant de 2 686,10 € H.T. est signé avec la société EFG Entreprise Fantola Gasser.
Le nouveau montant du marché est de 8 754,53 € H.T. (diminution de 24%).
- 23/13 Tarifs communaux 2013 - petite enfance**
Cette décision prend en compte la mise à jour de l'ensemble des tarifs du service petite enfance, selon les barèmes actualisés et communiqués par la CAF.
Date d'effet : 1^{er} janvier 2013

24/13 Convention de location d'un garage

Mise à disposition d'un garage individuel chemin du Perrey à Passy

Loyer mensuel : 41,54 € pour l'année 2013

Durée : du 7 mars au 31 décembre 2013, reconduite au 1^{er} janvier sur demande express

25/13 Assurance – indemnisation sinistre rond-point Carabotte

Des dégâts ont été occasionnés au rond-point de la Carabotte lors d'un accident de la circulation.

La proposition d'indemnisation de la SMACL est acceptée, soit un montant de 3 255,23 € et le remboursement de la franchise de 1 500 € après obtention du recours.

26/13 Réfection des gradins des tribunes du stade de football de la Commune de Passy : lot 2 étanchéité - signature d'un avenant n° 1

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réfection des gradins des tribunes du stade de football de la Commune de Passy : lot 2 étanchéité ».

Afin de prendre en compte un changement dans les prestations un avenant de moins-value d'un montant de 2 645,81 € H.T. est signé par la société EFG Entreprise Fantola Gasser.

Le nouveau montant du marché est de 8 794,82 € H.T. (diminution de 23%°)

27/13 Fourniture d'un système électronique et de contrôle d'accès modulaire et évolutif

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur le BOAMP et sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de fourniture d'un système électronique et de contrôle d'accès modulaires et évolutif.

La société BERTHET LA QUINC'HIGHTECH 74131 Bonneville a été retenue pour un montant de 28 500 € H.T.

Le marché commence à la date d'accusé de réception de sa notification, pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois pour une période de 12 mois, soit au total 36 mois.

28/13 Travaux d'entretien paysager de certaines zones scolaires + annexes de la Commune de Passy

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur « mp74.fr » et sur le site de la Commune de Passy, dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de travaux d'entretien paysager de certaines zones scolaires + annexes de la Commune de Passy.

La société CHATRON MICHAUD PAYSAGISTE 74920 Combloux a été retenue pour un montant annuel : minimum de 5 000 € H.T. et maximum 22 000 € H.T.

Le marché commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois pour une période de 12 mois, soit au total 48 mois.